

RENTÉE 2019

SECONDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

FICHE D'INFORMATIONS

PROCÉDURE GÉNÉRALE DE CANDIDATURE

Les établissements d'accueil

- Lycée Le Dolmen – Poitiers (86)
- Lycée Blaise Pascal – Saint Jean d'Angély (17)

Démarches du candidat

- Fournir auprès de l'établissement d'origine **avant le 10 mai 2019** les documents listés ci-dessous :
 - Un certificat médical récent d'aptitude physique (établi par le médecin scolaire ou le médecin traitant)
 - L'extrait de casier judiciaire n°3 vierge.
 - La fiche Avis de gestion de l'établissement d'origine avec la 1^{ère} partie du candidat complétée

En l'absence de ces documents, la demande ne peut pas faire l'objet d'une saisie sur l'application Affelnet-Lycée.

Démarches de l'établissement d'origine


- Pour les établissements de l'académie de Poitiers, avant le 7 juin 2019 : déposer sur l'espace collaboratif des établissements d'accueil concernés les documents utiles à la candidature : 1 seul fichier par candidat obligatoirement nommé avec le prénom et nom de l'élève rassemblant la copie scannée des 3 documents :
 - Le certificat médical récent d'aptitude physique,
 - L'extrait de casier judiciaire n°3 vierge
 - La fiche de l'avis de gestion de l'établissement d'origine.

Étapes à suivre pour le dépôt du fichier

* Avant de déposer la candidature :

- La candidature déposée, sous la forme d'un unique fichier PDF, doit comporter tous les documents nécessaires
- Ce fichier PDF (la candidature) devra être nommé sur le modèle suivant : nom_prenom.pdf

* Pour déposer votre demande, il faut accéder aux espaces collaboratifs depuis l'intranet :

- Cliquer sur  dans la barre d'outil à côté de la messagerie
- Cliquer sur le dossier « Second degré »
- Cliquer sur le dossier « Métiers de la sécurité – Agent de sécurité »
- Cliquer sur le dossier correspondant à la formation demandée
- Cliquez sur l'établissement demandé
- Cliquer sur le bouton « Importer un fichier »
- Parcourir le dossier dans votre ordinateur puis cliquer sur « envoyer »

Pour tout accompagnement, vous pouvez contacter le responsable des espaces collaboratifs, Amir Mistrih au 05.16.52.67.59 ou sur amir.mistrih@ac-poitiers.fr

RENTÉE 2019

SECONDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

Pour les établissements en dehors de l'académie de Poitiers, avant le 7 juin 2019 : les documents cités ci-dessus sont à envoyer au SAIIO, rectorat de Poitiers sur l'adresse : saiio@ac-poitiers.fr

- **Faire la saisie des vœux sur l'application Affelnet-Lycée en suivant les dates butoirs du calendrier académique des procédures d'affectation** sous réserve de la remise par le candidat des documents obligatoires listés ci-dessus (certificat médical récent d'aptitude physique et extrait de casier judiciaire vierge)

Avertissement : en cas de dossier incomplet, le vœu saisi par l'établissement d'origine sur Affelnet-Lycée pour cette seconde professionnelle peut être supprimé par les services concernés en DSDEN.

L'ensemble des documents (pièces fournies par le candidat et la fiche d'avis de gestion de l'établissement d'origine) est à conserver dans le dossier scolaire de l'élève.

OBJECTIFS ET CONTENU DE LA FORMATION



Le champ d'activité offre de multiples possibilités d'insertion professionnelle dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines capacités sont attendues :

- le goût du contact humain,
- le sens du dialogue,
- la capacité à s'intégrer et à travailler en équipe,
- l'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve,
- faire preuve de maîtrise de soi,
- le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse,
- avoir une appétence pour le sport.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction de divers acteurs de la sécurité. Les emplois concernés relèvent de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité privée.

RENTÉE 2019

SECONDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

Le Baccalauréat Professionnel « Métiers de la sécurité » a pour but de former les élèves dans quatre fonctions :

- La sécurité en espace public et privé
- La sécurité incendie
- Le secours aux personnes
- La prévention, la protection des personnes, des biens et de l'environnement

Les élèves recevront une formation sur deux lieux : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation réparties sur les trois années du cycle.

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté »
- soit dans la dominante « Sécurité incendie »

Horaires d'enseignement à titre indicatif :

DISCIPLINES	HORAIRES <i>en classe de 2nde</i>
Français - Histoire Géo. - éducation civique	4 h 30
Anglais	2 h
L.V.2 (Allemand ; Espagnol)	2 h
Mathématiques	2 h
Education artistique	1 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignement Professionnel, et économie-droit	14 h
Prévention Santé Environnement	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30

Après votre baccalauréat, **pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :**

Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n° 3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique.

Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.